

Séminaire de distillerie Wädenswil

2021



Séminaire de distillerie Wädenswil

1 Nouvelle organisation de la section impôt sur les spiritueux

2 Réaffectation des agriculteurs

3 Désinfectant

4 Renouvellement des concessions

5 Obligation de tenir une comptabilité

6 Surfaces de vente des entrepôts fiscaux

7 Appel à des PME pour Passar



Séminaire de distillerie Wädenswil

1 Nouvelle organisation de la section Impôt sur les spiritueux





Séminaire de distillerie Wädenswil

2 Réaffectation des agriculteurs

Les agriculteurs qui n'ont pas soumis leurs déclarations annuelles 2019/2020 par voie électronique après le 2^{ème} rappel ont été reclassés comme petits producteurs :

- Cela a touché un total de 383 agriculteurs
- Le délai d'opposition a été fixé au 22.01.2021
- Une cinquantaine d'agriculteurs ont présenté un recours – ceux-ci sont actuellement en cours de traitement.



Séminaire de distillerie Wädenswil

3 Désinfectant

- Le décret général de l'OFSP pour la production de désinfectants a expiré le 31.08.2020.
 - *Les stocks peuvent encore être mis sur le marché et vendus jusqu'au 28 février 2021.*
- Depuis le 01.09.2020, une autorisation de l'OFSP est nécessaire
- Lorsque l'autorisation a été accordée par l'OFSP, contactez immédiatement SPIR !



Séminaire de distillerie Wädenswil

4 Renouvellement des concessions

Les 484 concessions et autorisations d'entrepôt fiscal existants seront tous renouvelés.

- 2020 : 80 renouvellements (~16%)
- Objectif 2021 : 40 à 50 % des concessions existantes et des autorisations d'entrepôt fiscal sont renouvelées d'ici la fin de l'année.

Il y a de fortes chances que la section impôt sur les spiritueux fasse un contrôle pendant l'année en cours.



Séminaire de distillerie Wädenswil

5 Obligation de tenir une comptabilité

Art. 55⁴ Oalc : « Les producteurs professionnels doivent tenir une comptabilité-matières et une comptabilité de l'alcool en vue de la déclaration fiscale. »

- Une comptabilité de l'alcool **ET** une comptabilité-matières sont à tenir
 - La comptabilité signifie que les mouvements dans tous les comptes doivent être traçables et vérifiables.



Séminaire de distillerie Wädenswil

6 Surfaces de vente des entrepôts fiscaux

Art. 25³ Oalc : « Les surfaces de vente doivent être clairement séparées de l'entrepôt fiscal. »

- Le règlement est clairement ancré dans l'ordonnance sur l'alcool depuis le 1.1.2018 (article 25, paragraphe 3). Toutefois, cela était également défini précédemment à l'article 28, paragraphe 3 (« Le commerce de détail ne peut pas s'exercer en suspension d'impôt. ») de l'ordonnance sur l'alcool.
- Dans le cadre des renouvellements, les surfaces de vente ne seront plus agréés comme faisant partie de l'entrepôt fiscal (avec des périodes de transition).



Séminaire de distillerie Wädenswil

7 Appel à des PME pour Passar

- Nouveau système de dédouanement «Passar»
- Participation de PME
- dazit@ezv.admin.ch





Questions

- Les questions peuvent être posées numériquement par la suite
- L'adresse de contact pour toute question complémentaire est spirituosen@ezv.admin.ch

